



CONSEIL PORTUAIRE d'ARES

Réunion du mardi 13 décembre 2022

La réunion du Conseil Portuaire d'Arès s'est tenue le mardi 13 décembre 2022 à 10h00 à l'hôtel de ville d'Arès sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean GALAND Xavier DANEY Mathieu PERUCHO Laurent OLIVIER Laurent LABARRERE Mathias LAFON	Loïc PASQUET Cédric PECQUEUX
EXCUSE(E)S	Jocelyne SARRAUTE	
AUTRES PARTICIPANTS		
<p>Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Nicolas PETIT - SMPBA Thierry DAVID - SMPBA Sabine JEANDENAND - SIBA Alize BOURGES – CRCAA Delphine CATHALA - DDTM Philippe SALVAGNAC - DDPP Florian PAULIN – DDPP Inès PEDRINI - Ostréicultrice</p> <p>Excusé(e)s :</p> <p>Jean-François BOUDIGUE, Vice-Président du SMPBA Olivier LABAN - CRCAA David LAMOUROUS - CDPMEM33 Hervé CAROFF - PNMB Emmanuel MARTIN – UPNBA Laurent RAMBLA - CCIB</p>		

Monsieur Xavier DANEY souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Portuaire et invités, en rappelant quelques informations importantes qui seront évoquées, telles que le Budget, la programmation des travaux et la nouvelle tarification 2023.

M. Jean GALAND remercie les personnes présentes, leur souhaite la bienvenue, propose un tour de table de présentation puis annonce l'ordre du jour et laisse la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

M. Cyril CLEMENT remercie les personnes présentes, excuse les représentants du Parc Naturel Marin, de la Chambre du Commerce et commence la présentation de l'ordre du jour.

I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Ce premier point évoque les cinq années d'existence du SMPBA.

Reconnu désormais comme l'entité en charge de la gestion portuaire, de la police portuaire, des travaux d'investissement et de l'entretien-maintenance sur 16 ports du Bassin d'Arcachon, son fonctionnement est désormais pérennisé avec des documents cadres (statuts, règlement intérieur, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux, formulaires...).

Il va continuer d'évoluer avec l'augmentation prochaine de ses périmètres, la réalisation de nouvelles infrastructures et la mise en œuvre de nouvelles installations.

Les équipes se stabilisent et préparent déjà l'avenir proche avec un tableau des effectifs amené en fin d'année à 28 personnes, en vue d'un projet de port à sec à venir sur les prés salés ouest de La Teste de Buch.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d'occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires.

L'agent référent sur le port d'Arès est Nicolas PETIT basé à la capitainerie du port ostréicole d'Andernos-les-Bains.

Un accompagnement « ciblé » sera mis en place pour l'installation des nouveaux professionnels, avec notamment l'arrivée d'un nouvel agent à l'Administration Portuaire.

Il est annoncé que la consultation pour la sécurité des ports vient d'être notifiée aux entreprises retenues. En lien avec les services de gendarmerie et de l'état, le SMPBA assure la sécurité de 10 ports depuis quatre ans, situés essentiellement au Sud Bassin, à Andernos-les-Bains et Arès.

En 2022, 82 personnes sont inscrites sur liste d'attente sur Arès et 9 places ont été aménagées en linéaire public, ainsi sécurisées par le SMPBA.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 15 décembre 2022. Une expérimentation sera probablement faite en 2023 pour le paiement dématérialisé des redevances sur notre site, en lien avec le nouveau Centre de Gestion Comptable de BELIN-BELIET.

Les nouvelles vignettes 2023 présentées à l'assemblée seront envoyées par voie postale au domicile des usagers, permettant ainsi une plus grande disponibilité des agents portuaires sur les ports.

Un arrêté est entré en vigueur cet été sur la majorité des ports du SMPBA, interdisant la mise à l'eau et la navigation des Véhicules Nautiques Motorisés. Il reste toutefois une possibilité par commune de les mettre à l'eau de manière sécurisée.

Sur demande des professionnels, la gestion de la maline de la Barbotière Est à Gujan-Mestras sera reprise par le Syndicat Mixte au 1^{er} janvier 2023, à l'instar des malines déjà gérées par le Syndicat Mixte au port de Rocher, Meyran Ouest, Andernos-les-Bains et Cassy.

II. Budget 2022 en cours

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement.

Les pourcentages réalisés montrent que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

Il est rappelé que statutairement le Syndicat Mixte ne peut pas faire moins de travaux d'investissement que ce qui était fait avant le transfert des périmètres portuaires.

Le Syndicat Mixte poursuit toujours ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations (Europe, Région, Agence de l'eau, démarche « Port d'Avenir », etc...) pour la réalisation des projets envisagés comme les aménagements portuaires, les dragages, les aires de carénage, aménagements Meyran et « Codimer », etc...

III. Tarifification 2022 et 2023

Après avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2022, concernant le port d'Arès. Une gestion plus fine des emplacements et une amélioration des prestations proposées ont permis au Syndicat Mixte de voir ses recettes augmenter.

Le nombre d'AOT attribuées en 2022 est de 291 pour le plan d'eau, 8 pour les places de passage et 46 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances de 177.5 K€.

Il présente ensuite la physionomie de la tarification 2023 avec un principe et une arborescence maintenus ainsi que les évolutions proposées comme l'amplification de la réduction pour les navires à propulsion à voiles, quelques modifications de catégories, les revalorisations contextuelles, ainsi que la création de nouvelles lignes pour le port à sec, le nettoyage des AOT aux frais des professionnels ou le remplacement des clefs d'accès aux pontons perdues ; le coût annuel de reproduction de clefs s'élève à 1000€, suite aux pertes ou non restitutions.

Le nettoyage de la zone proche des sanitaires au port d'Arès s'élève à 1000€, pris en charge cette année par le Syndicat Mixte.

❖ Rappel demandé sur le calcul de la redevance Plan d'Eau au Conseil Portuaire de Lanton :

La redevance totale due est composée de :

- La redevance d'occupation, selon la période demandée et la catégorie d'accessibilité à la marée (1, 2 ou 3), multipliée par la longueur du navire.
- La redevance domaniale, selon la période d'occupation et le niveau d'équipement du point d'amarrage (A, B, C, D ou E), multipliée par la longueur du navire.
- Exemple pour un navire de 10 mètres à Lanton (1) sur un ponton de catégorie B (2) à l'année :
 - 1 - Redevance d'occupation à l'année : 71 € x 10 m = 710 €
 - 2 - Redevance domaniale à l'année : 56 € x 10 m = 560 €

Soit un total de 1270 € à l'année (1 + 2).

❖ Rappel de quelques remarques évoquées lors des Conseils Portuaires précédents :

- S'il est constaté une différence entre le nombre de mètres carrés facturés et existants sur les AOT Terrestres, il est nécessaire de faire remonter l'information auprès de la capitainerie afin d'engager une vérification in situ pour une correction le cas échéant.
- Tout agrandissement ou modification de surface d'une cabane, même aux normes, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux auprès de la commune, avec avis préalable du Syndicat Mixte.

- Il est rappelé aux membres des Conseils Portuaires de faire remonter en amont leurs sollicitations auprès des capitaineries, afin de pouvoir apporter les éléments de réponse afférents le jour de la séance.

Après avoir été présentée lors des conseils portuaires des six communes, cette tarification sensiblement équivalente à celle de 2022, répondant à quelques volontés politiques et contraintes contextuelles, sera soumise au vote du Conseil Syndical le 16 décembre 2022.

IV. Travaux

Les travaux terminés :

La zone en fond de darse s'est vue débarrassée des déchets déposés à l'occasion de l'aménagement paysager réalisé.

Les travaux de réfection de voirie sur l'aire de retournement de la darse Est permet le stockage des remorques sur le parking, libérant ainsi la zone de la cale de mise à l'eau.

Une amélioration est toutefois demandée pour l'installation des racks à annexes, entreposées à l'heure actuelle les unes sur les autres.

Les travaux entretien / maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance, 16 demandes ont été recensées pour un coût de 56 K€, 12 sont actuellement terminées et 4 sont toujours en cours.

Les travaux à venir :

L'enfouissement des réseaux et l'aménagement du cheminement de la voirie Est sont programmés en 2023, avec en parallèle le remplacement du mobilier urbain.

Une étude est proposée sur une organisation liée au stockage et à l'évacuation des déchets coquilliers. Conscient que la problématique est plus en terme de place sur le Domaine Public Portuaire, le Syndicat Mixte reste à la disposition des protagonistes pour une structure adaptée ailleurs qu'à l'entrée du port. En outre, une évolution du périmètre pourrait être envisagée avec pour objectif la création d'une aire de stockage fermée, sécurisée et réservée aux professionnels, garantissant ainsi une conformité sanitaire du site et de la maline. Comme sur Andernos-les-Bains, une AOT pourrait être attribuée au CRCAA en ce sens pour en assurer la gestion. Cette solution reçoit l'approbation des membres du Conseil Portuaire pour la sécurisation et l'image du port d'Arès.

V. Dragage

Conformément à la convention de partenariat entre le SIBA et le SMPBA, le dragage du port d'Arès est programmé en 2024/2025, prévision essentiellement liée à la vitesse de valorisation des sédiments actuellement présents sur l'Unité de Gestion des Sédiments.

Mme Sabine JEANDENAND présente à l'assemblée le relevé bathymétrique effectué en janvier 2022 avant le dragage du chenal d'accès et du trou de tracasse puis précise que l'opération de début d'année a permis d'atteindre l'objectif fixé. Il est également rappelé l'efficacité relative des chasses d'eau, bien qu'elles permettent toutefois de repousser un peu l'intervention d'un dragage en maintenant un filet d'eau.

En réponse à une demande de vigilance sur le chenal d'accès, il est précisé qu'une étude est en cours sur la réalisation de travaux récurrents d'entretien pour éviter des dragages coûteux.

VI. Questions diverses

En lien avec la DDTM, une étude est engagée sur le transfert d'une partie des mouillages du trou de tracasse vers la zone gérée par le Syndicat Mixte.

Une réflexion doit avoir lieu entre la commune, le CRCAA et le SMPBA pour la répartition et la réorganisation du port, notamment sur l'utilisation des cabanes, en tenant compte de la réalité des besoins, de la saisonnalité et de la physionomie agréable du site.

Calendrier

Le dernier CT-AOT a eu lieu le lundi 28 novembre 2022 à Audenge, parallèlement aux Commissions de Cultures Marines.

Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 16 décembre au matin, à Audenge.

M. Xavier DANEY remercie le Syndicat Mixte pour les travaux réalisés, tout en le sensibilisant sur l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite dans le port, notamment pour le club de voile, les plaisanciers et les professionnels.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean GALAND et M. Xavier DANEY remercient l'ensemble des participants pour la qualité des échanges, la séance est levée à 11h20.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon

Jean GALAND

